



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	22
Pouvoirs	:	6
Absent excusé	:	1
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit août deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Mme Nathalie MOMEN

Adjoints

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULODOU, Daniel REISEMBERG, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Pascale MOURIERE, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Mme Nacira LAROUSSE à Mme Véronique CARRERE

M. Christian PIT à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

M. Michel GOURDON à M. Paul CARRERE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Christelle GUILHEMSAN



Point 16 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.093.

**Objet : TRAVAUX DE CREATION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE - AVENANT N° 2
LOT 3 ETANCHEITE ET AVENANT N° 3 LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES.**

Monsieur Claude LABORDE rappelle que les travaux de construction d'une structure petite enfance ont débuté le 27 juillet 2024.

Durant le chantier des modifications ont été nécessaires pour les lots 1 gros œuvre et le lot 7 serrurerie.

Pour le lot 3 Etanchéité, SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE :

Travaux en plus :

Etanchéité PVC autoprotégée pour 454,50 € HT

Relevé d'étanchéité PVC pour 349,50 € HT

Costières colaminées pour 699,00 € HT

Solins pour 78 € HT

Habillage U acier laqué poutre de rive pour 785,00 € HT

Naissance Ep pour 118,00 € HT

Tuyau de descente EP pour 455,00 € HT

Travaux en moins :

Panneau sandwich avec âme isolée acoustique pour - 1 818,00 € HT

Tuyau de descente EP -441,00 € HT

Chéneau façonné - 680,00 € HT

Protection du cheminement technique sur la toiture terrasse avec photovoltaïque pour - 450,00 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à - 450,00 € HT soit 540,00 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 3 Etanchéité, SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE passe de 27 597,00 € soit 33 116,40 € TTC à 27 147,00 soit 32 576,40 € TTC soit une diminution de - 1,63 % du montant du marché initial.

Pour le lot 6 Menuiseries extérieures, SOFED

Travaux en plus :

Pose de limiteurs d'ouverture à 40° sur les menuiseries MEX 03 des deux dortoirs, pour un montant de 120,00 € HT

Ajout de stores californien sur la menuiserie 09, pour un montant de 666,99 € HT

Travaux en moins

Suppression des stores sur menuiseries MEX 03, pour un montant de 666,99 € HT



Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 120,00 € HT soit 144,00 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 6 Menuiseries extérieures, SOFED passe de 54 523,27 € soit 65 427,92 € TTC à 54 643,27 soit 65 571,92 € TTC soit une augmentation de 0,22 % du montant du marché après l'avenant 2.

Monsieur LABORDE propose au Conseil Municipal :

- d'accepter ces modifications de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

- **ACCEPTE** ces modifications de travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 03/09/2025.

La Secrétaire de séance,
Christelle GUILHEMSAN.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono - Dossier CM
Compta - Dossier EL